

(1 Liasse par personne)

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance : .....

Sexe\* : F  M  (\*cochez la bonne case féminin ou masculin)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....



	Renseignements élève	Renseignements <i>Parent 1 ou représentant légal pour les mineurs</i>	Renseignements <i>Parent 2 ou représentant légal pour les mineurs</i>
Nom - Prénom			
Tel fixe			
Tel bureau			
Tel portable			
E-Mail	@	@	@

**AUTORISATION OBLIGATOIRE :**

(Inscription non valide si non remplie – à compléter par les parents ou représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné (ée).....En qualité d'élève majeur ou de représentant légal de l'élève mineur nommé(e) :

- Accepte de participer, ou autorise mon enfant ci-dessus nommé, à participer aux prestations de type spectacles, concours, démonstrations en extérieur ou en salle, rencontres amateurs, auditions, scènes ouvertes, sorties spectacles, déplacements de tout type ainsi qu'aux cours et répétitions supplémentaires qui pourraient être engendrés de ce fait.
- Je m'engage personnellement, ou en tant que représentant légal de l'enfant nommé précédemment, à accepter par avance et sans contrepartie financière toute publication éventuelle de son/mon nom, prénom, image à des fins d'informations sur les documents de l'E.D.A.S - Cie Murielle M, ainsi que sur tous autres médias concernés et autorise/j'autorise l'utilisation de ces images et enregistrements sonores pour tout montage et toute diffusion vidéo et télévisuelle, ou sous forme de produit multimédia qui en serait issu.
- Je délègue toute autorité aux responsables en ce qui concerne le respect du règlement intérieur et reconnaît en avoir pris connaissance.
- J'autorise les dirigeants à prendre les mesures d'urgence devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale et atteste que je suis/que mon enfant est garanti par une assurance en responsabilité civile et individuelle.

(Joindre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie lors de l'inscription)

Nom de l'assurance : ..... n° du contrat : .....

Fait en date du : ..... par M./Mme ou Mlle.....

*Mention « lu et approuvé » manuscrite obligatoire et signature de l'élève ou de son représentant légal (si mineur).  
Par ailleurs je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'Eads - Cie Murielle M.*

Activité	Niveau	Jour et Heure	Cotisation

FACTURE: OUI  NON

Total activités : .....€

Prix adhésion : .....€

Valeur TTC en votre aimable règlement (TVA non applicable art. 293 B du CGI) : .....€

Mode de règlement : Espèces  Chèques  Virement

1ère ou 1 seule échéance :	chèque n°.....	à encaisser au .....	Montant .....	€
2ème échéance :	chèque n°.....	à encaisser au .....	Montant .....	€
3ème échéance :	chèque n°.....	à encaisser au .....	Montant .....	€
4ème échéance :	chèque n°.....	à encaisser au .....	Montant .....	€

RIB : FR76 1027 8089 0600 0204 3030 340 CMCIFR2A **MERCI DE PRECISER** le nom et prénom de l'élève **INSCRIT** lors du virement

*(L'inscription sera annulée si le virement n'a pas eu lieu au plus tard à l'issue des 2 cours d'essai de l'élève)*

## REGLEMENT INTERIEUR ECOLE – CIE MURIELLE M

### ADHESIONS ET COTISATIONS

Art.1 L'adhésion est obligatoire. En tant qu'élève de l'ECOLE vous êtes membre sociétaire. Cette adhésion est nominative et individuelle. Le prix de l'adhésion est déterminé chaque année (coefficient de revalorisation). Ce droit d'entrée vous permet de faire partie de la vie de votre association (Droit de vote aux A.G).

Art.2 Les cotisations sont en annuelles et payables obligatoirement d'avance ou maximum au deuxième cours. Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de L'ECOLE-CIE MURIELLE M ou en espèces.

Pour les cotisations annuelles réglées par chèque : des facilités de paiement sont accordées. La totalité de la cotisation pourra être divisée en 2 ou 3 mensualités, à la condition unique que tous les chèques soient remis en même temps à l'inscription. Dans tous les cas les cotisations seront soldées avant fin Février.

Art.3 Le tarif des cotisations n'inclut pas la participation des élèves adhérents aux spectacles, Galas, scènes ouvertes, concours, auditions auxquels ils seraient susceptibles de participer.

Les entrées pour assister à ce type de manifestation seront toujours en vente distinctement.

Il n'inclut pas non plus les quelconques frais de participation aux costumes qui pourraient dans certains cas être demandés aux élèves (au cas où, ces participations financières feront l'objet d'une demande en sus).

Art.4 Le coût des cotisations est calculé sur 30 séances annuelles (selon le calendrier de l'année). TOUTE ANNEE ENTAMEE EST DUE. Aucun motif d'abandon ne donnera lieu à un quelconque remboursement.

Art.5 Les nouveaux adhérents ont droit à 2 cours d'essai gratuit. Toute demande de cours d'essai supplémentaire sera facturée au tarif cours individuel visiteur en vigueur. Les élèves en période d'essai doivent tout de même remplir la liasse d'inscription.

Art.6 Les formulaires d'inscriptions seront obligatoirement signés « lu et approuvé » par l'élève ou son représentant légal (pour les mineurs). Aucune inscription ne sera validée sans que l'élève ou son représentant légal ait rempli la partie « autorisations Obligatoires »

Art.7 Toute inscription s'accompagnera obligatoirement des éléments suivants : 1 adresse mail, 1 numéro de téléphone portable, 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie (en cours de validité).

### COURS

Art.8 Les cours sont assurés au sein des locaux municipaux mis à notre disposition. Toutes dégradations des locaux ou du matériel seront soumises à réparations financières à la charge des élèves adhérents en cause.

Art.9 Les cours ne sont pas publics.

Art.10 Les absences des élèves n'entraînent aucun remboursement de séance. Toute absence d'un élève mineur devra être signalée.

Art.11 Une annulation de cours particulier sera obligatoirement adressée au Coordinateur de l'Ecole ou au Président de l'Association au minimum 48h00 avant. Les cours individuels non annulés dans ce délai seront facturés.

Art.12 Les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant la séance.

Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants mineurs directement à la sortie des cours.

Art.13 Les élèves des cours de danse doivent obligatoirement se présenter avec la tenue de travail imposée (liste distribuée aux inscriptions)

Art.14 Les téléphones portables sont interdits en cours.

Art.15 Les élèves doivent être à l'heure. Des retards réguliers seront néfastes à l'élève lui-même autant qu'aux autres adhérents. N'oubliez pas que, quelque soit l'activité, un cours est construit selon un plan précis. Manquer les échauffements peut s'avérer dangereux pour vous et la gêne occasionnée par des arrivées successives est un manque de respect aux autres élèves et au professeur.

Art.16 Toutes les informations concernant l'école (dates de répétitions, dates de spectacles, cours annulés...) seront transmises par mail, sms ou support papier, un point info est mis à disposition dans chaque entrée de salle de cours.

### SPECTACLES

Art.17 Lorsque l'Ecole met en place un GRAND SPECTACLE, les moyens mis en œuvre pour ce gala sont d'importants moyens professionnels Techniques et Humains, conciliant en cela, les objectifs de nos statuts pour promouvoir et produire les arts vivants. La Compagnie Murielle M en est le producteur. Une vidéo du spectacle pourra être réalisée pour que les parents aient un film souvenir, et que les spectateurs ne soient pas gênés pendant le spectacle par les personnes qui, sans respect des autres, se déplacent ou se lèvent à loisir, pour filmer du bon angle. Chaque personne le commandant y souscrit. Il est limité exclusivement au cercle de la famille de l'adhérent. Il est fait dans un principe de mémorisation interne d'un événement phare de l'Ecole et non pour une volonté de « Marchandising ». Les élèves se verront remettre une note les informant officiellement du tournage et interdisant entre autres les photos avec flashes, ceci pour la sécurité de vos enfants qui, aveuglés un bref instant, pourraient ne pas voir la limite de la fosse d'orchestre ou qui, dans certaines salles de spectacle, peut être très profonde, ou la limite de la scène elle-même.

Mention « Lu et approuvé » manuscrite et signature de l'élève ou de son représentant légal :

# COMPAGNIE MURIELLE M - CHATUZANGE LE GOUBET



## ECOLE DE DANSE ET DES ARTS DU SPECTACLE - Saison 2024/2025

ACTIVITES	NIVEAUX	JOURS	HORAIRES	LIEUX	TARIFS ANNUELS (hors adhésion)
Modern'Jazz	Eveil (4/6 ans)	Mercredi	9h15 - 10h	Salle des Sports	155 €
	Modern'Jazz 1 (6/8 ans)	Mercredi	10h - 11h		175 €
	Modern'Jazz 2 (8/10 ans)	Mercredi	11h - 12h		205 €
	Modern'Jazz 3 (10/12 ans)	Mercredi	13h30 - 15h		
	Modern'Jazz 4 (12/14 ans)	Mercredi	15h - 16h30		
	Modern'Jazz Inter / Avancé	Mardi	18h45 - 20h15	Salle des Sports	
	Modern'Jazz Inter	Lundi	19h - 20h30		
	Modern'Jazz Avancé	Mercredi	20h30 - 22h	Salle des Sports	
	Modern'Jazz Adultes	Lundi	20h30 - 22h		
	Modern'Jazz Adultes	Mardi	20h15 - 21h45		
	Cours technique avancé et/ou pièce chorégraphique**	Mercredi	19h - 20h30	Salle de Danse	105 € l'un
	Cours technique ados** 1 mardi sur 2	Mardi	17h15 - 18h45	Salle des Sports	105 €
Modern'Jazz 2 (8/10 ans)	Samedi	10h - 11h	Salle des Sports	175 €	
Modern'Jazz 3 (10/12 ans)	Samedi	11h - 12h30	Salle des Sports	205 €	
Préparation de solo	Concours / Examens... 8 samedi **	Samedi	14h - 16h	Salle des Sports	150 €
Hip-Hop	Niveau 1	Mardi	17h20 - 18h05	Salle de Danse	100 €
	Niveau 2		18h05 - 19h05		125 €
	Niveau 3		19h05 - 20h20		150 €
Danse Classique	Initiation (6/8 ans)	Mercredi	11h45 - 12h30	Salle de Danse	165 €
	Niveau 1 (8/11 ans)		12h40 - 13h40		220 €
	Niveau 2 (+11 ans)		13h40 - 14h55		275 €
Contemporain	Niveau Moyen/Inter	Mercredi	17h - 18h15	Salle de Danse	190 €
Yoga	Tout Niveau	Mercredi	11h - 11h45		130 €
Chant	Initiation (8/11 ans)	Mercredi	15h40 - 16h25	Salle Charlieu	Cours Collectif 140 €
	Chant 1 (11/16 ans)		16h30 - 17h30		Cours Collectif 210 €
	Cours Inter ou Avancé Technique Vocale (1 jeudi sur deux **)	Jeudi	17h40 - 18h40		120 €
	Chant 2 **	Mercredi	18h40 - 20h10		Cours Collectif 275 €
	Chant 3 **	Mercredi	20h15 - 21h45		
Scène Formation <i>(accessible sous conditions)</i>	Niveau 1	Vendredi	17h - 18h30	Salle des Sports	Offert (Sur Audition) (sauf Adhésion 10€)
	Niveau 2	Vendredi	18h30 - 21h		
Troupe <i>(accessible sous conditions)</i>		Jeudi	18h45	Salle Charlieu	Offert (Sur Audition) (sauf Adhésion 10€)
MASTER CLASS "LES ARTS DE LA SCENE"	NIVEAUX DIFFERENTS	1 JOURNEE MENSUELLE		A DEFINIR	
Chant	Cours particulier (45')	horaires à définir avec le professeur		Salle Charlieu	35€ la séance *
				Salle Charlieu	120€ les 3h *

Merci de prévoir votre arrivée en tenue, afin d'éviter tout changement en vestiaire et tout sac  
Pour la bonne gestion des entrées et sorties d'élèves, les horaires pourront être légèrement adaptés de quelques minutes

### Modalités d'adhésion à notre association :

15€/personne  
ou 10€/personne (à partir de 2 élèves de la même famille, sous le même toit)

### Inscription à 2 cours :

(-)20% sur le moins cher des deux

### Inscription à 3 cours :

(-)30% sur le moins cher des trois  
(hors stages, rencontres, cours particuliers)

### Non-cumulable

Toute année entamée est due  
Engagement annuel obligatoire

Facilités de paiement en 2 ou 3 fois

Tous les adhérents aux cours font partie du spectacle de fin d'année qui aura lieu **les 14 et 15 juin 2025** (à l'exception de: Pièce chorégraphique, Cours technique, Cours de chant individuels, Yoga, Master class de chant et préparation de solo)

**LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT DE NE FAIRE PARTICIPER LES PETITES CLASSES QU'A 1 DES 2 JOURS**

### Places limitées !

**Pensez à vous inscrire au plus tôt**

\* Adhésion en sus de 15€ applicable 1 seule fois par an

\*\* A voir avec le professeur

**Calendrier 2024-2025**  
**Rentrée Murielle M le 09/09/2024**

Septembre-24								Octobre-24								Novembre-24								Décembre-24							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
							1	4		1	2	3	4	5	6						1	2	3	10						1	
	2	3	4	5	6	7	8	5	7	8	9	10	11	12	13	7	4	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	8	
1	9	10	11	12	13	14	15	6	14	15	16	17	18	19	20	8	11	12	13	14	15	16	17	12	9	10	11	12	13	14	15
2	16	17	18	19	20	21	22		21	22	23	24	25	26	27	9	18	19	20	21	22	23	24	13	16	17	18	19	20	21	22
3	23	24	25	26	27	28	29		28	29	30	31				10	25	26	27	28	29	30			23	24	25	26	27	28	29
4	30																								30	31					

Janvier-25								Février-25								Mars-25							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5	16						1	2							1	2
	6	7	8	9	10	11	12	17	3	4	5	6	7	8	9		3	4	5	6	7	8	9
14	13	14	15	16	17	18	19	18	10	11	12	13	14	15	16	20	10	11	12	13	14	15	16
15	20	21	22	23	24	25	26	19	17	18	19	20	21	22	23	21	17	18	19	20	21	22	23
16	27	28	29	30	31				24	25	26	27	28			22	24	25	26	27	28	29	30
																23	31						
Avril-25								Mai-25								Juin-25							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
23		1	2	3	4	5	6					1	2	3	4	29							1
24	7	8	9	10	11	12	13	26	5	6	7	8	9	10	11	30	2	3	4	5	6	7	8
25	14	15	16	17	18	19	20	27	12	13	14	15	16	17	18	31	9	10	11	12	13	14	15
	21	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25		16	17	18	19	20	21	22
	28	29	30					29	26	27	28	29	30	31			23	24	25	26	27	28	29
																	30						

- VACANCES
- FERIES
- CHORELIA \*
- GOUTER DE NOEL \*
- SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

\*Sous réserve de validation des dates

# ECOLE DE DANSE ET DES ARTS DU SPECTACLE - SAISON 2024 /2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H00						
9H15						
9H30						
9H45						
10H00						
10H15						
10H30						
10H45						
11H00						
11H15						
11H30						
11H45						
12H00						
12H15						
12H30						
12H45						
13H00						
13H15						
13H30						
13H45						
14H00						
14H15						
14H30						
14H45						
15H00						
15H15						
15H30						
15H45						
16H00						
16H15						
16H30						
16H45						
17H00						
17H15						
17H30						
17H45						
18H00						
18H15						
18H30						
18H45						
19H00						
19H15						
19H30						
19H45						
20H00						
20H15						
20H30						
20H45						
21H00						
21H15						
21H30						
21H45						
22H00						

  

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H00						
9H15						
9H30						
9H45						
10H00						
10H15						
10H30						
10H45						
11H00						
11H15						
11H30						
11H45						
12H00						
12H15						
12H30						
12H45						
13H00						
13H15						
13H30						
13H45						
14H00						
14H15						
14H30						
14H45						
15H00						
15H15						
15H30						
15H45						
16H00						
16H15						
16H30						
16H45						
17H00						
17H15						
17H30						
17H45						
18H00						
18H15						
18H30						
18H45						
19H00						
19H15						
19H30						
19H45						
20H00						
20H15						
20H30						
20H45						
21H00						
21H15						
21H30						
21H45						
22H00						